Lettre ouverte

Madame Véronique GOUTELLE
DRH LCL
Immeuble Rhône
10 place Oscar Niemeyer
94800 VILLEJUIF

Villejuif, le 30 octobre 2020

Objet : LCL Edition spéciale COMEX - nouveau confinement

Madame la Directrice des Ressources Humaines,

C'est avec stupéfaction que nous avons pris connaissance hier du message du COMEX adressé à l'ensemble des salariés de LCL et, un peu plus tôt, de celui de monsieur BRASSAC.
Comment ne pas réagir devant ce qui apparaît, au mieux, comme de l'inconscience, au pire, du cynisme ?

Ainsi peut-on lire dans le mail du COMEX, auquel vous appartenez, des assertions douteuses et des décisions dangereuses au regard de la situation sanitaire et du contexte.

« Le contexte de ce nouveau confinement est différent de celui du mois de mars ». Tout d'abord, pour les salariés des banques, rien ne semble différent : ils étaient déjà « personnel indispensable à la Nation », ils le restent. Que les écoles restent ouvertes et que certaines entreprises puissent poursuivre leur activité, cela justifie-t-il d'être moins prudent ? Ce virus se propage plus rapidement, fera probablement plus de morts. Le Président l'a rappelé : même si beaucoup de cas positifs sont asymptomatiques, le SARS-CoV-2 touche tout le monde et toutes les populations, y compris les jeunes. S'il ne tue pas, il peut laisser des séquelles importantes. Le seul élément différent est, qu'en théorie, nous avons déjà vécu cette situation au printemps et que cela forge l'expérience. Enfin, je dis bien « en théorie », car à lire la suite, on peut en douter.

« Par ailleurs nous disposons de moyens de protection sanitaire qui permettent d'assurer un haut niveau de sécurité de nos collaborateurs. Des études prouvent que l'essentiel des contaminations se fait en dehors de la sphère professionnelle ».
Permettez moi de douter du *« haut niveau de sécurité assuré par les moyens de protection »*. A ce jour, et bien que l'ensemble de la population soit dotée en masques, sachez que des plexiglass manquent toujours en agence chez LCL. Force est également de constater que l'épidémie, malgré ces moyens de protection, n'a pas été freinée, bien au contraire.

De plus, sur quelles études vous basez-vous pour asséner que *« l'essentiel de la contamination se fait essentiellement en dehors de la sphère professionnelle »*? Rien ne permet d'être aussi catégorique. Quoi qu'il en soit, limiter les déplacements et les interactions reste le geste barrière le plus efficace. Malgré la flambée épidémique, vous semblez considérer que le réseau commercial est immunisé, puisqu'il ne bénéficie d'aucune adaptation de l'organisation du travail, excepté la prise en charge d'indemnités kilométriques pour l'Île de France, Lyon, Marseille, Lille. Quid des autres métropoles ? Bordeaux, Rennes, St Etienne (très touchée), Toulouse, … Non seulement vous exposez vos salariés au risque de contamination mais vous créez en plus des discriminations !

Vous affirmez : *« Nous avons aujourd'hui un dispositif plus robuste pour assurer la relation à distance avec nos clients et nous savons pouvoir compter sur la solidarité et sur un collectif d'équipe renforcé».* Pas si sûr depuis « la primette » de 300 euros accordée avec parcimonie. Pourtant, vous assénez un peu plus loin *« Pour les réseaux commerciaux, nous continuons à ouvrir toutes les agences, les espaces pro, les pôles Banque Privée, les centres d'affaire Entreprise avec le protocole sanitaire en place ».* Pourquoi exposer ainsi vos salariés, dont vous êtes pourtant responsables de la santé physique et mentale ? Pourquoi ne pas retenir les propos du Président de la République et de son premier ministre qui précisent que *« toutes les fonctions qui peuvent être télé travaillées doivent l'être » ?*

Vous avez décidé de protéger massivement les salariés des fonctions support et des back-offices en privilégiant le travail à distance et c'est une très bonne chose. Vos salariés du réseau sont les plus nombreux et les plus exposés car en contact avec la clientèle : puisque notre dispositif est plus robuste pour assurer la relation à distance, prenez les mesures qui s'imposent pour les protéger eux aussi ! Vous l'avez réalisé lors du premier confinement, vous avez équipé quasi l'ensemble de vos salariés et cela a fonctionné ! Pourquoi ne pas reprendre tout ou partie de ces modes d'organisation du travail ? Rotations, organisation de l'accueil des clients, limitation du nombre de clients dans l'agence simultanément, recevoir uniquement sur RDV, … D'autant que vous le soulignez vous-même : les écoles sont ouvertes. Les salariés en travail à distance n'auront pas, comme au printemps, à gérer leurs enfants en plus de leur travail.
De même pour les salariés de LCL Mon Contact : par définition, ils font de la relation à distance. Pourquoi continuer d'imposer pour moitié la venue sur site ?!

Pourtant, « Le protocole national pour assurer la santé et la sécurité des salariés en entreprise face à l'épidémie de COVID –19 » émis par le Gouvernement est très clair : « *Le télétravail est un mode d'organisation de l'entreprise qui participe activement à la démarche de prévention du risque d'infection au SARS-CoV-2 et permet de limiter les interactions sociales aux abords des lieux de travail et sur les trajets domicile travail ...* ***Dans ce cadre, le temps de travail effectué en télétravail est porté à 100% pour les salariés qui peuvent effectuer l'ensemble de leurs tâches à distance.*** *»* Rappelons également les propos d'Elizabeth BORNE, ministre du travail *: « Le télétravail n'est pas une option ».*
Qu'attendent LCL et le Groupe CASA pour montrer l'exemple, anticiper, protéger ? N'est-ce pas ce que l'on attend d'un groupe socialement responsable ?

Encore une fois, le COMEX décide seul sans se préoccuper de la réalité du terrain, des angoisses des salariés et sans informer ni consulter leurs représentants, notamment les élus en CSE / CSEC, dont c'est pourtant le rôle essentiel ! Le protocole du Gouvernement le rappelle : « ***Le dialogue social est un élément essentiel pour la mise en œuvre des mesures prévues par ce protocole. L'association des représentants du personnel et des représentants syndicaux facilite la déclinaison de ces mesures dans l'entreprise*** *en tenant compte de la réalité de son activité, de sa situation géographique et de la situation épidémiologique, et des missions confiées à chacun. »*
Or, jamais vous n'associez les représentants du personnel à vos décisions qui, la plupart du temps, sont inadaptées, anxiogènes et par conséquent rapidement inefficaces et dépassées. Car il ne suffit pas de croire, comme monsieur BRASSAC, que la situation est moins anxiogène pour qu'elle le devienne.

Cette lettre, madame la directrice des ressources humaines, n'est pas seulement le reflet de la colère et de l'incompréhension qu'a soulevé le mail du COMEX hier. Cette lettre est une supplique pour que nous prenions ensemble, enfin, les bonnes décisions pour protéger les salariés et enrayer le plus rapidement possible cette pandémie. Au-delà de l'image écornée de LCL, filiale d'un groupe qui se targue d'être socialement responsable, il en va de la santé et de la vie de vos salariés et de nombreux français.

Dans l'attente de vous lire, je reste à votre disposition et je vous prie d'agréer, Madame, mes salutations.

Danièle GOURDET
Déléguée Syndicale Nationale ***FO LCL***

Délégation Nationale ***FO LCL***
Immeuble Rhin - BC 500-04
2 avenue de Paris 94800 VILLEJUIF
☎ 01 42 95 12 05
fo_delegation-nationale@lcl.fr

Restez informés et connectés à FO-LCL
Appli FO LCL
twitter.com/FOLCL
FO LCL